



FOOT DEUX-SÈVRES HEBDO

N° 13 – Vendredi 18 novembre 2022

Coordonnées

Siège social et adresse postale :

23, Rue Pied de Fond
B.P. 18312
79043 NIORT CEDEX

Accueil :

Legé Annie
Mahaoudi Hakim
Poirault Jean-Luc

Site officiel et E-mail :

<https://foot79.fff.fr>
district@foot79.fff.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi : 08 h 00 – 17 h 00
Le vendredi :
08 h 00 – 16 h 00 (d'Avril à octobre)
08 h 00 17 h 00 (de novembre à mars)

Réunions-Manifestations

Jeudi 24 novembre 2022

- Commission Sportive
- Commission Discipline

Sommaire

PV Assemblée Générale Financière du 28 octobre à St Rémy	p 02
Commission d'Appel	P 12
Commission Sportive Litiges et Contentieux	P 16
Commission des Jeunes	P 23
Plateaux de Noël	P 26
Nos Partenaires	P 27
Avis aux clubs	P 28
Infos des clubs	P 30



UN(E)S

CONTRE LE CANCER

LES 19 ET 20 NOVEMBRE 2022

Fais un don par l'intermédiaire de ton club,
qui sera reversé à la Ligue contre le cancer.

Contribuons ensemble à la Lutte contre le cancer



Deux-Sèvres

Plus d'infos dans « Avis aux Clubs »

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE REUNION DU 28 OCTOBRE 2022 A SAINT REMY

L'Assemblée Générale Financière du District de Football des Deux-Sèvres s'est tenue le vendredi 28 octobre 2022 dans la salle de St Rémy, sous la Présidence de Mr. GUIGNARD Daniel.

ASSISTE DE :

Membres du Comité : Mme SARRAZIN Claire

MM. BARBOTIN Jean-Claude - BAUDOUIN Gilles – BERTAUD Jean-Luc – BODIN Dany – BONNET Franck – BOURON Benoît – CHATELLIER Mickaël - DELAVAUD Bernard – GAUVIN Francis - GODET Jean-Pierre – GUIGNARD Daniel – LAMARQUE Dominique - LAROCHE Pierre – MAZURIE James – NOIRALT Fabrice – OUVRARD Jacques – PETIT Jean-Jacques - PRUNIER Jacky

Membres Cooptés : MM. BERNARD Benjamin – PORCHER Michel

Chargés de Mission : MM LACROIX Pierre - SABOURAULT André

Membre du Personnel : M POIRALT Jean-Luc

CTR : M GRIMPRET Christophe

Commission Electorale : Mme MARTIN Brigitte

MM. GRELLIER Jean Marie – LACROIX Nicolas – MAUDET Jean Pierre – ROY Jacky – VIOLLET Patrick

PERSONNALITES PRESENTES

- Monsieur BAURUEL René, Conseiller Départemental du Canton Autize-Egray
- Monsieur GINGREAU François, Conseiller Départemental en charge du sport,
- Madame MAILLARD Elisabeth, Maire de St Remy,
- Madame BEAUSSE Sylvie, Représentant le Crédit Mutuel
- Monsieur DRILLEAU Ludovic, Co-Président de AVENIR 79
- Madame QUEMERE Laëtitia, Vice-Présidente du CDOS
- Monsieur MAZURIE James, Vice-Président du CDOS

EXCUSES :

Membres du Comité :

Mmes. BRENET Ludivine – RULLIER Maryse

MM. DENIAU Jean-Paul – GODET Jean-Marie – LIAIGRE Alain – MALEN Jérôme - MASSE Jean-Yves – PARNAUDEAU Romain – ROUGER Alain – THIBAUD Jean-Luc - ZACCHEO Emmanuel

Membres Cooptés :

M. BOURDEVERRE Jérôme

Chargés de Mission : MM GOUDEAU - SENARD Claude

Membre du Comité d'Honneur : MM. HIBRAIM Bernard - MICHONNEAU Marc

Membres du Personnel

Mmes LEGE Annie – ALMEIDO RIBEIRO Judite

MM LAVILLE Jean-Marc - MAHAOUDI Hakim - MICHEAU Anthony

PERSONNALITES

- Monsieur ROUSSET Alain, Président de Région Nouvelle Aquitaine
- Monsieur RIOU Guillaume, Vice-Président du Conseil Régional,
- Madame DUBEE Emmanuelle, Préfète des Deux-Sèvres,
- Monsieur MAROTEL Xavier, Secrétaire Général Préfecture des Deux-Sèvres,

- Madame PAGES Sophie, Directrice Générale préfecture des Deux-Sèvres,
- Monsieur PELISSIER Wilfried, Directeur Départemental DDCSPP
- Madame DESNOUES Coralie, Présidente du Conseil Départemental,
- Monsieur FAVREAU Gilbert, Sénateur des Deux-Sèvres,
- Monsieur MOUILLER Philippe, Sénateur des Deux-Sèvres
- Madame BATHO Delphine, Députée
- Monsieur MARCHIVE Bastien, Député
- Monsieur FIEVET Jean Marie, Député
- Madame MISSIOUX Marie-Pierre, Conseillère Départementale du Canton
- Monsieur BALOGÉ Jérôme, Président de la Communauté de Commune,
- Monsieur DELIGNE Francis, Président du Crédit Mutuel
- Monsieur CHEVALIER Eric, Délégué Départemental du Crédit Mutuel
- Monsieur MENES Jean-Guillaume, Directeur Général Crédit Agricole Charente-Maritime/Deux-Sèvres
- Monsieur ENNJIMI Saïd, Président de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine,
- Monsieur NOLORGUES Vincent, Président LFA,
- Monsieur LE YONDRE Philippe, membre du BELFA,
- Monsieur MACHET Patrick, Président du CDOS

Clubs Libres présents ou représentés

Aiffres AV.S - Airvo St Jouin F.C. - Amailloux C.S. – Assais Am. S - Aubinrothais El.S. – Augé Azay le Brûlé A.S – FC Jeunes Orée de l'Autize – Autize FC - Avenir. 79 F.C - Beaulieu Breuil E.S – Bessines Asptt - Boismé Clessé E.S - Boutonnais F.C - Bressuire F.C. - Brûlain Esp. S. – Buslours Thireuil – Cerizay CO - Champdeniers-Pamplie U.S. - Chanteloup Chapelle E.S – Chatillon Pompaire E.S. - Chauray F.C. - Chenay Chey Sepvret US - Cherveux Am.Rur. - Chiche F.C - Clussais La Pommeraie ET.S. – Comores - F.C Coulonges Thouarsais AM.S - Echiré St Gelais AV.S.- Exireuil Ste Educ.Pop.C. – Fors O.S.C. - Frontenay St Symph US - Gati-Foot - Gatine Sud F.C – Ent Genneton - Haut Val De Sèvre 94 F.C – Inter Bocage Football Club - SC L'Absie Largeasse Moutiers sous Chantemerle - La Crèche U.S – Les Gâtinaises F.C - Le Tallud EV. – US Lezay - L'Ouin Pays F.C - Louzy ETS - Maixentais Pays US – Marigny - Mauzé S/le Mignon U.S – Mellois Pays A.S - Moncoutant S.A – ET.S Mougou - Niort Chamois F.C - Niort Clou Bouchet - Niort St Florent U.A. – Niort St Liguère - Niort Pexinoise U.S - Noirlieu Chambrotet Bres.C.Laiq. - Nueillaubiers F.C - ET.S.B Paizay le Tort – Paludeen - Pamproux U.S.Fraternelle - Périgné A.S – Plaine et Gâtine F.C - Prahecq US - Romaine ET.S. – St Amand sur Sevre ET.S - St Cerbouillé Ent.S. ST - St Jean Missé F.C. – Thouet F.C. – St Martin du Fouilloux - St Martin Les Melle A.S. - St Romans Les Melle Ste Educ.Pop. - St Sauveur U.S. – St Varent Pierregeay US - Ste Eanne Football Club -. Ste Ouenne Am.s - Terves Es Esp. - Thénezay-Ferrière Peyratte ES. – Thouars Foot 79 - Vasleenne US - Venise Verte C.S - Vergentonnaise U.S – Vouillé St. - Voulmentin St Aubin Du Plain Ent. - Vrère St Leger De Montbrun U.S – Vrines FC - Kéfilm F.C - Niort Athlétique F.C - The Futsal O.C Vouilletais

AMENDE FINANCIERE POUR LES CLUBS ABSENTS A L'ASSEMBLEE GENERALE :

Dans sa réunion du 27 septembre 2021, pv n° 01 de la saison 2020/2021, le Comité a fixé les amendes pour absence :

Clubs absents Régional → 80 €

Parthenay Viennay R.C.

Clubs absents 1^{ère} – 2^{ème} et 3^{ème} Division → 70 €

Pays Argentonnois - Beauvoir S/Niort C.S. – US Brion - Celles Verrines ent-S - Cerizay A.S Portugais – Clazay Bocage FC - Fayenoirterre E.S – ACS Mahorais - SA Soucheen - St Aubin Le Cloud C.A - St Martin Amicale - Val De Boutonne Foot 79

Clubs Absents Autres divisions → 60 €

Exoudun AM.S – Fomperron Ménigoute – Le Breuil Bernard - Lutaizien-Oiron E.S – Mauzé-Rigné - Montravers F.C DE – SC Neuvy Bouin - Parthenay Portugais A. – US.AM. du Sauzeen – A.M.S Ste Néomaye Romans – Usseau -

Clubs Futsal → 60 €

Ex-Tension Futsal Echiré – Niortais RC – Tys Futsal Club – Thénezay Futsal Club

ASSEMBLEE GENERALE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 00.

**ALLOCUTION D'OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE
PAR LE PRESIDENT DANIEL GUIGNARD**

Chers Ami(e)s, Bonjour à toutes et à tous,

Mesdames et Messieurs les Dirigeantes et Dirigeants de club, je vous remercie d'avoir répondu présent à notre Assemblée Générale Financière.

Je voudrais tout d'abord remercier, Madame MAILLARD Elisabeth, Maire de la Commune de St Rémy, pour la mise à disposition de cette très belle salle, ainsi que les co-Président du club de l'Avenir 79, Monsieur Ludovic DRILLAUD et Nicolas LACROIX et toute leur équipe, pour l'organisation matérielle de cette manifestation.

Je remercie également les personnalités présentes :

Messieurs François GINGREAU et René BAURUEL Conseillers Départementaux

Madame BEAUSSE Sylvie représentant Monsieur Claude BARATON chargé des relations publiques au Crédit Mutuel

Le CDOS représenté par Madame QUEMERE Laëtitia et Monsieur James MAZURIE

Ainsi que nos partenaires institutionnels ou privés, qui, de par leur présence, montrent ainsi tout l'intérêt porté à notre discipline.

Je n'oublierai pas les Membres du Comité Directeur et plus particulièrement ce jour, notre équipe financière emmenée par Mickaël CHATELIER et ses co-équipiers Bernard DELAUDAUD, Benjamin BERNARD et Jean-Luc POIRAUULT.

Comme vous allez pouvoir le constater, la situation financière a été comme d'habitude, gérée de main de maître, ce qui nous permet de pouvoir faire des dotations aux clubs lors des réunions décentralisées ainsi que pour nos Assemblées Générales.

Cette année chaque club présent à cette assemblée a reçu une tablette et un ballon.

A la fin de l'A.G., un tirage au sort sera effectué pour récompenser les gagnants de notre bourriche. Il faudra impérativement être présent lors du tirage. Nous maintiendrons cette dotation tant que notre situation financière nous le permettra.

Je passe maintenant la parole à Madame le Maire et ensuite au Président du club.

**ALLOCUTION DE MME MAILLARD ELISABETH
MAIRE DE ST REMY**

Monsieur GUIGNARD Président du District, Monsieur René BAURUEL notre Conseiller Départemental du canton Autyze-Egray, Monsieur François GINGREAU Conseiller Départemental Délégué aux sports, Messieurs les Membres du Comité Directeur du District, Messieurs les représentants des clubs du département, c'est un honneur pour moi et ma commune de vous accueillir et je vous souhaite la bienvenue.

St Remy, située dans une plaine à peine vallonnée sur une superficie d'environ 14Km² où vivent 1100 habitants est une commune où il fait bon vivre et qui, par sa proximité, fait partie de l'aire d'attraction de Niort et donc de la Communauté d'Agglomération de Niort.

C'est une commune essentiellement rurale de par son activité économique principale, avec une activité associative dynamique qui comprend 15 associations, lesquelles progressent chaque année, et en particulier le football lequel, fort de ses succès de l'année dernière, attire les enfants, nous le voyons et les entendons tous les mercredis avec grand plaisir.

Je félicite encore l'Avenir 79, notre club, pour tous ses succès et je leur passe la parole avec plaisir en vous remerciant de m'avoir écouté, merci.

ALLOCUTION DE M DRILLEAU LUDOVIC CO-PRESIDENT AVENIR 79

Je remercie Daniel GUIGNARD, ainsi que les Membres du Comité Directeur de nous avoir choisi comme club accueillant cette Assemblée Générale.

En 1990 naissait l'Avenir 79 FC afin de réunir tous les jeunes des clubs de Sciecq-St Remy et St Maxire, en 1997 Villiers en Plaine nous rejoignait.

En 2015 la fusion des clubs séniors de St Maxire et Villiers en Plaine ainsi que du club de jeune de l'avenir 79 est décidée.

Aujourd'hui notre club compte 250 licenciés, avec 14 équipes, soit en séniors R3, D3, D4, D5, 1 équipe féminine en entente avec Champdeniers et Orée de l'Autize et une équipe Futsal, en jeune cela va de l'école de foot aux U15.

La saison dernière a été une satisfaction totale, puisque notre équipe une termine première de D1 et monte en R3 et, cerise sur le gâteau, gagne la Coupe des Deux-Sèvres, nos U18 gagnent aussi la Coupe des Deux-Sèvres ainsi que nos U13.

Nous sommes donc des dirigeants heureux, je vous souhaite à tous le même succès, je peux vous assurer que ce n'est que du pur bonheur. Je vous remercie.

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE

Sans plus tarder je donne la parole à notre Trésorier Mickaël et Bernard, notre Vice-Président Délégué qui vont vous développer la situation financière de notre District et je déclare l'Assemblée Générale Financière saison 2021-2022 ouverte.

BILAN FINANCIER SAISON 2021/2022

Présentation du bilan financier de la saison dernière par Mickaël CHATELLIER Trésorier.

La présentation des comptes du District a été effectuée par projection du compte de résultat et du bilan arrêté au **30/06/22** avec une analyse des principales opérations financières intervenues sur la **saison 2021/2022**.

Le District de Football des Deux Sèvres, = 17 133 licenciés, contre 15 777 l'année passée soit une augmentation de 8.60 %.

Un budget (total des charges), est maîtrisé à 448 K€ contre un budget évalué à 439 K€ et 312 K€ pour la saison passée. Ce total des charges est caractérisé par des frais de commissions en augmentation + 42 K€, des frais de personnel en augmentation (salaires et charges -/- chômage partiel) de l'ordre de + 117 K€, des frais de fonctionnement de + 36 K€ et des dotations aux amortissements et aux provisions – 59 K€

LE COMPTE DE RESULTAT

COMPTE de RESULTAT AU 30 JUIN 2022

CHARGES			PRODUITS		
RUBRIQUES	EXERCICE N 30/06/2022	EXERCICE N 30/06/2021	RUBRIQUES	EXERCICE N 30/06/2022	EXERCICE N 30/06/2021
achats et services extérieurs	160 282	82 623	VENTES / produits	5 429	2 858
IMPOTS & TAXES	9 220	8 621	COTISATION CLUBS	41 412	38 864
SALAIRES DU PERSONNEL diminués du chômage partiel et I J	225 511	134 120	RECETTES {lic . Rbst , ... }	54 123	37 658
CHARGES SOCIALES	48 290	22 250	RECETTE (Discipline)	80 016	17 178
DOT. AMORT. & PROVISIONS	3 948	62 735	ENGAGEMENTS (champ + coupes)	65 798	43 646
CHARGES FINANCIERES	994	720	RECETTE (Coupes)	14 428	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	1 099	SUBVENTION D'EXPLOITATION	181 214	171 790
RESULTAT	9 471	1 654	reprise de prov. /transf. de charges	14 100	1 369
			INTERETS BANCAIRES	450	460
			PRODUITS EXCEPTIONNELS	747	0
TOTAUX	457 717 €	313 822 €	TOTAUX	457 717 €	313 822 €

Les produits de l'exercice 442 420 € contre 311 993 € l'exercice précédent :

Ceux-ci se ventilent :

41 % en subventions, soit 181 K €, contre 172 K€ en 2021 ;

59 % provenant des clubs, soit 261 K €, contre 140 k€ l'an dernier ;

Le détail des produits (subventions, ressources provenant des clubs) est communiqué en comparaison avec les exercices précédents, L'évolution essentielle est :

Au niveau des subventions : soit + 9 K€ cette année, l'an dernier c'était - 43 K€.

Le District 79 tient à remercier ces financeurs qui, sur cette saison, ont été très reconnaissant du travail accompli par le maintien de ces subventions, nous permettant l'équilibre de nos comptes.

Au niveau des produits perçus des clubs, une évolution : 140 K€ à 261 K€, soit une variation de **+ 121 k€**, compte tenu essentiellement :

- Des engagements Coupes et Championnats + 24 K€
- Des recettes disciplinaires + 63 K€
- Des recettes Coupes + 13 K€
- Cotisations et amendes diverses + 21 K€

Compte tenu de l'évolution des recettes générées par l'augmentation des dossiers de discipline et des engagements, le District 79, a décidé de retourner aux clubs une partie de ces produits générés, par la distribution d'une tablette aux clubs.

Les charges (nettes de produits) s'établissent à 461 352 €, contre 311 718 € l'exercice précédent :
Soit une évolution de **150 K€**.

L'analyse des variations des charges est essentiellement la suivante :

- Des frais de commissions et actions, déplacements et de fonctionnement à un niveau supérieur à l'an passé : + 78 K€.
- Des charges de personnel (salaires charges sociales et fiscales) en augmentation de 77 K€

Les frais de personnel représentant environ 62 % du budget,

Pour information, le montant global de ces frais généraux, qui était prévu à 444 K€ s'élèvent au réel à 433 K€ ; soit un budget en légère diminution globalement par rapport aux prévisions, mais les circonstances sont particulières.

Le temps décompté des bénévoles,

A travers le suivi des frais de déplacements, il est constaté une annotation de temps passé par les bénévoles d'un total de 10 198 heures, contre 3 678 heures la saison 2021, et 10 167 heures la saison 2019.

L'implication des bénévoles reste toujours aussi forte.

Le Bénévolat reste un poids incontournable dans le fonctionnement du District, et ceci pour assurer une bonne marche dans son fonctionnement

Compte tenu de ces effets, il en résulte un excédent sur cet exercice arrêté au 30 06 2022, de 9 471 €.

LE BILAN

Le bilan actif et passif au 30 06 2022 est présenté.

BILAN AU 30 JUIN 2022

ACTIF			PASSIF		
RUBRIQUES	EXERCICE N 30/06/2022	EXERCICE N 30/06/2021	RUBRIQUES	EXERCICE N 30/06/2022	EXERCICE N 30/06/2021
ACTIF IMMOBILISE	30 490	34 438	REPORT A NOUVEAU	127 323	125 669
			RESULTAT	9 471	1 654
			TOTAL FONDS ASSOCIATIF	136 794	127 323
CREANCE D'EXPLOITATION	40 258	11 414	PROVISIONS POUR CHARGES	81 860	145 960
DISPONIBILITES	291 037	356 637			
total ACTIF CIRCULANT	331 295	368 051	DETTES D'EXPLOITATION	143 131	129 206
TOTAUX	361 785 €	402 489 €	TOTAUX	361 785 €	402 489 €

Celui-ci annote un total de 361 785 €, contre 402 489 € l'an passé.
Au 30 06 2022, la situation financière reste saine.

Les fonds propres du District des Deux-Sèvres s'élèvent à 136 794 € et représentent 30 % sur un budget de 448 K€.

Le fonds de roulement (réserves, complété des indemnités de fin de carrière provisionnées) s'élève à 192 923 € contre 188 845 € au 30 06 2021.

Il faut noter que ces provisions pour indemnités de fin de carrière sont nécessaires car les dates de départ en retraite de certains salariés approchent.

Le point sur la saison actuelle (budget prévisionnel saison 2022/2023) :

L'approche budgétaire prévisionnelle a été basée sur les budgets réalisés ces dernières années avant la crise sanitaire et en tenant des comptes des évolutions.

La maîtrise du budget constatée ces dernières années, et le travail accompli par chaque membre des commissions a permis d'afficher une maîtrise depuis ces dernières années.

Ce budget est actuellement au plus bas, et toutes les réductions des dépenses ont été effectuées.

De fait, et compte tenu des actions entreprises, le budget sur l'exercice 2022 ne peut être présenté en équilibre, car il s'affiche à 474 350 € ; en tenant compte du maintien de la cotisation à 3.50 €. Il est donc présenté en insuffisance de - 41 350 €, et donc il pourrait être effectué un prélèvement sur les réserves en conséquence.

L'équilibre de ces budgets a pour fondement, bien évidemment, le maintien des subventions de nos partenaires institutionnels.

Celui de la saison 2023/2024 est difficile à appréhender, compte tenu de la situation sanitaire. La volonté du District 79 est de s'adapter à cette situation et de ne pas entreprendre de dépenses ou actions trop impactantes budgétairement notamment vis-à-vis des clubs.

L'Assemblée Générale après avoir entendu :

- La présentation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2022 effectuée par le trésorier.
- La lecture du rapport du commissaire aux comptes sur ces comptes.
- Approuve les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022.
- Cette résolution est mise aux voix, et est adoptée à l'unanimité

L'ÉVOLUTION BUDGETAIRE

Le prévisionnel 2022-2023 a été établi sur les produits en provenant des clubs à partir des données des exercices antérieurs à la Crise COVID avec certains ajustements en fonction de l'actualité et un maintien des subventions de nos différentes institutions et partenaires. Pour les charges, nous sommes partis en fonction des postes sur les évolutions connues (pour la partie salariale) et dans l'incertitude des coûts énergétiques avec la crise actuelle.

Par conséquent le déficit qui ressort sur le prévisionnel sera pris sur les réserves propres du district en fonction de la réalité de l'exercice 2022/2023.

compte de résultat	réel 2019	réel 2020	réel 2021	prév 2022	réel 2022	prév 2023
ventes diverses	16 424	16 105	3 471	8 600	5 483	8 000
clubs cotisations	36 571	5 380	39 199	40 000	48 787	40 000
clubs amendes et droits	12 631	8 650	2 774	9 500	14 374	20 000
LFNA ristournes et participations	42 898	38 224	33 935	30 000	32 320	34 000
dossiers disciplines	84 324	45 617	17 178	72 000	80 016	75 000
engagements coupes et champ.	75 985	73 501	41 895	70 000	65 798	69 000
recettes coupes et champ.	10 393	3 642	1 751	7 500	14 427	12 000
total activités	279 227	191 118	140 203	237 600	261 205	258 000
subventions d'exploitations	164 657	215 522	171 790	178 260	181 214	175 000
total des produits	443 884	406 640	311 993	415 860	442 419	433 000
autres achats	29 786	36 442	12 278	17 800	43 296	36 950
services extérieurs	13 350	29 276	12 567	17 500	8 830	13 000
frais divers commissions	101 342	86 931	40 605	98 000	83 205	98 000
frais ptt	14 649	11 287	8 191	16 000	11 975	13 000
autres services extérieurs	5 830	6 099	8 981	10 400	12 976	11 000
impôts et taxes	8 719	9 395	8 621	9 500	9 220	9 700
salaires	200 440	197 480	191 279	200 000	237 523	222 500
charges sociales	65 265	51 892	22 250	70 000	48 290	72 700
total frais généraux décaissés	439 381	428 803	304 773	439 200	455 316	476 850
transfert de charges (idem jour + emploi avenir)	6 584	31 620	57 159		12 012	2 000
	-	-	-		-	
total des frs gx nets décaissés	432 797	397 183	247 614	439 200	443 304	474 850
autofinancement sur activité	11 087	9 458	64 379	- 23 340	- 885	- 41 850
résultat financier	- 315	- 149	- 260		- 544	
résultat exceptionnel	- 449	- 14 093	- 1 099		+ 747	
dotation aux amortissements	500	2 421	12 735	4 000	- 3 948	
dotation/reprise provisions	4 600	460	50 000	1 000	+ 14100	
subv invest reprise	-	-	1 369		-	
résultat	5 224	- 7 666	1 654	- 28 340	9 471	- 41 850
BUDGET	438 660	414 307	310 339	444 200	432 949	474 850

- L'Assemblée Générale adopte le bilan prévisionnel à l'unanimité moins une abstention.
- L'Assemblée Générale donne, en conséquence, quitus au Comité Directeur pour la gestion de l'exercice clos le 30 juin 2022

**ALLOCUTION DE MONSIEUR BAURUEL RENE
CONSEILLER DEPARTEMENTAL DU CANTON**

Bonjour à tous et merci de votre accueil. Bienvenue dans notre canton Autize-Egray et plus particulièrement à St Remy que le District a choisi pour organiser son Assemblée Générale Financière, c'est la 3^{ème} AG à laquelle je participe.

C'est une vraie joie que de vous accueillir car le football est très important pour nos petites communes rurales, c'est l'école de la vie.

Continuer votre travail, c'est absolument indispensable que l'on puisse avoir des structures pour accueillir nos jeunes, et aussi le football féminin qui est en train de se développer, c'est un apport extrêmement important.

Merci encore ! Et maintenant je vais laisser la parole à François GINGREAU, lequel est l'homme de l'art.

**ALLOCUTION DE MONSIEUR FRANCOIS GINGREAU
CONSEILLER DEPARTEMENTAL EN CHARGE DU SPORT**

Merci de me donner la parole. J'ai entendu qu'il est très important que le département continue à vous accompagner, aujourd'hui nous sommes en pleine discussion sur le budget, et en tout cas pour le sport, pas d'évolution négative donc à priori l'an prochain vous aurez un maintien des subventions.

J'ai vu lors de la présentation des comptes que vous mettiez en avant le poids du bénévolat, c'est extrêmement important, et je vous encourage, vous les clubs, à faire de même au sein de vos structures, cela vous aidera à défendre votre budget face à une collectivité, et de montrer l'engagement des bénévoles au sein du club lorsque vous faites des dossiers de subvention afin de défendre votre budget.

Cette année vous avez pu voir et vous avez dû recevoir des courriers au sujet du Ticket Jeunes Citoyen. Ce ticket d'une valeur de 20€, est destiné aux clubs et non pas aux familles, il a été distribué aux écoles et collèges, malheureusement nous avons eu beaucoup de retour pour nous dire qu'ils n'avaient pas, ou mal, été distribué. Nous avons réagi auprès des établissements scolaires et nous avons restreint à 10% le nombre de tickets qu'ils pouvaient garder. N'hésitez pas à retourner vers les familles et leurs demander leurs tickets, sur lequel 20€ vous seront remboursés par le Département.

Il faut préparer l'avenir du football, qui pour moi passera par l'évolution du Futsal, par l'évolution aussi du foot féminin et par une réforme en profondeur de notre football. Il faut que l'image change et cela commencera par le respect de l'arbitre, c'est le directeur du jeu et il faut que l'on accepte qu'il fasse partie du jeu, il faut lui redonner sa place c'est très important.

**ALLOCUTION DE CLOTURE DE MONSIEUR DANIEL GUIGNARD
PRÉSIDENT DU DISTRICT DES DEUX-SEVRES**

Je remercie de nouveau Madame le Maire pour la mise à disposition de la salle, ainsi que les Co-Présidents du club et toute son équipe dirigeante qui ont mis tout en œuvre pour l'organisation de cette Assemblée Générale.

Je tiens également à remercier nos partenaires qui nous soutiennent tout au long de la saison, qu'ils soient institutionnels ou privés.

Je citerai donc :

- Le Conseil Départemental et sa Présidente Madame Coralie DESNOUES, représentée par Monsieur GINGREAU François, pour sa subvention
- Monsieur POTTIER Laurent, Inspecteur Jeunesse et Sports, chef du Service Départemental à la Jeunesse et à l'Engagement et au Sport qui ne prendra pas la parole pour cause de réserve parlementaire.
- La Fédération, la L.F.A. et la Ligue Nouvelle Aquitaine
- Nike
- Le Crédit Mutuel représenté par Monsieur Claude BARATON
- Le Crédit Agricole
- La Boucherie Charcuterie Traiteur « Le Petit Fief »
- La Macif
- Les Brioches Pasquier
- Intersport
- La Société Guy LIMOGES
- Les différents médias qui relaient nos informations : La Nouvelle République - Le Courrier de l'Ouest – La Concorde - Collines FM - D4B - Radio Gâtine et Radio Val d'Or et RCF
- Les Municipalités où évoluent nos clubs de football
- Vous tous pour votre implication permanente et votre dévouement
- Tous les membres du Comité pour leur investissement pour le bon fonctionnement de notre maison
- Le personnel administratif Annie, Hakim, Anthony, Jean-Luc, Jean Marc ainsi que nos techniciens Christophe et Séverin.


Un grand merci pour votre aide pour les uns et votre dévouement pour les autres, car sans vous, notre discipline ne pourrait vivre.

Je déclare que cette Assemblée Générale Financière est close, et passons maintenant à la remise des récompenses.

REMISE DU SOULIER D'OR par la Nouvelle République et le Crédit Mutuel à Monsieur ASSANE Djimassal

Le Président Daniel Guignard, remercie une nouvelle fois tous les participants et lève la séance de l'Assemblée Générale Ordinaire à 22 h 20

**Le Secrétaire Général
Jean-Claude BARBOTIN**



**Le Président Du District
Daniel GUIGNARD**



COMMISSION D'APPEL

Réunion du 08 Novembre 2022

Procès-Verbal n° 01

PRESENTS :

Président : M. NOIRAUULT Fabrice

Membre élue : Mme RULLIER Maryse

Membres non élus : MM. ARMAND Alain, HERCE Ronan, LACROIX Pierre, LEYONDRE Christian

EXCUSES :

Pour la Commission d'Appel :

Membre élu : Mr. ROUGER Alain

Membres non élus : MM. BLOT Yann, DUBOIS Thierry

Représentant des Commissions Sportive – Litiges et Contentieux : Mr BAUDOUIN Gilles

★★★★★

Objet : Appel du club de Périgné contre une décision des Commissions Sportive - Litiges et Contentieux, prise lors de leur réunion commune en date du 20 octobre 2022 (PV n° 10 paru dans Foot Club le 20 octobre 2022 et notifié aux clubs le 20 octobre 2022)

Match n° 24815041 Niort St Liguair 3 – Périgné 2 en D3 poule D du 16 octobre 2022

Décision des Commissions Sportive - Litiges et Contentieux :

« **MATCH NON JOUE** - Match programmé le 16/10 à 13 h 00 sur le terrain annexe de Niort St Liguair.

Reçu les rapports :

De M. CLERIL Maxime, Arbitre bénévole.

De Madame PONCELET Katia, Présidente du club de N. St Liguair.

De Monsieur MARTIN Jean-Jacques, Président de Périgné.

Il n'y avait pas d'Arbitre Officiel désigné pour cette rencontre.

La procédure du tirage au sort a désigné M. CLERIL Maxime licence n° 1129336230 du club de Périgné pour officier.

Après avoir pris connaissance des différents rapports et après leur analyse constate : que l'arbitre désigné par le tirage au sort, ne réunissait toutes les conditions pour diriger la rencontre. En effet M. CLERIL Maxime est bien titulaire d'une licence Dirigeant mais ne possède pas de certificat médical. (Article 70 paragraphe 4 des R.G. de la F.F.F.). Par conséquent, la commission prend la décision de donner le match cité en référence à jouer.

La rencontre est programmée le mardi 1^{er} novembre 2022 à 15 H 00 sur le terrain de Niort St Liguair. »

APRES AUDITION DE :

POUR LE CLUB DE NIORT ST LIGUAIRE. :

- Madame PONCELET Katia licence n°2545931680, Présidente ou son représentant le jour du match
- Monsieur CHATELIER Nicolas licence n° 1100395942, Arbitre Assistant
- Monsieur BERTIN Flavien licence n° 2545081127, Délégué

POUR LE CLUB DE PERIGNE :

- Monsieur MARTIN Jean-Jacques licence n°100568937, Président et Délégué du match
- Monsieur CLERIL Maxime licence n° 1129336230, Arbitre central
- Monsieur BRUNIN Pierre licence n° 1101114418, Arbitre Assistant
- Madame MARTIN Brigitte licence n° 132413003, Secrétaire du club assiste en auditeur libre.

EXCUSES :**Pour le District de Football des Deux-Sèvres :**

- Monsieur BAUDOUIN Gilles, Président des Commissions Sportive – Litiges et Contentieux en réunion commune ce 20 octobre 2022

Ne pouvant pas se déplacer au District, Monsieur Baudouin a adressé un courrier explicatif de leur décision pour la Commission d'Appel

La Commission ;

Ayant pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme.

Avant l'ouverture de la réunion le président de la Commission remercie Monsieur HERCE Ronan pour avoir accepté de faire partie de la Commission comme Membre non élu et lui souhaite la bienvenue et une bonne intégration au sein du groupe.

Celui-ci a exprimé toute sa satisfaction de participer aux travaux de la Commission.

Le Président Fabrice NOIRAULT fait entrer les personnes dûment convoquées et excuse celles qui n'ont pas pu, pour diverses raisons, assister à cette réunion. Une pensée toute particulière est adressée à notre collègue Gilles BAUDOUIN qui, suite à un petit problème de santé, a dû subir un bref séjour à l'hôpital, nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Après avoir expliqué la procédure qui va être appliquée lors de cette audition et après avoir demandé s'il y avait des questions, les différents intervenants n'ayant aucune remarque à formuler il effectue la lecture des différents rapports joints au dossier. A savoir les pièces numéro :

2 : Feuille de match

5 : Rapport de l'Arbitre Monsieur CLERIL Maxime du club de Périgné

4 : Rapport de la Présidente de Saint Liguairé Madame PONCELET Katia

6 : Rapport du Président de Périgné Monsieur MARTIN Jean-Jacques

3 : Procès-verbal N°10 de la Commissions Sportive – Litiges et Contentieux du 20 octobre 2022.

8 : Appel de Périgné

9 : Complément d'Appel de Périgné

13 : Rapport complémentaire du club de Saint Liguairé

15 : Mail Commission Sportive.

Il précise que l'appel fera l'objet de deux études bien spécifiques, à savoir :

Premièrement (sur la forme): Validité de la qualification de l'arbitre bénévole

Deuxièmement (sur le fond) : Dispositions prises pour assurer la régularité du terrain

Premièrement :**Etude sur la validité de la qualification de l'Arbitre bénévole Monsieur CLERIL Maxime (décision sur la forme).**

Suite à une interpellation auprès de la LFNA de la part de Madame MARTIN Brigitte qui ne pouvait pas joindre le certificat médical pour les dirigeants et surtout pour ceux qui doivent officier bénévolement dans les fonctions d'arbitre. Elle a eu une réponse de Monsieur VALLET Vincent lui indiquant que le contrat d'assurance en vigueur de la MDS couvrait cette pratique occasionnelle d'Arbitre bénévole et que la présentation d'un tel certificat n'était plus d'actualité.

Fort de cette réponse, le club de Périgné conteste la décision de la Commission Sportive – Litiges et Contentieux prise lors de sa réunion N° 10 en date du 20 octobre 2022.

Le Président indique et regrette que suite à un manque d'information de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine les membres de la Commission Sportive – Litiges et Contentieux du District des Deux-Sèvres ont pris une décision en **s'appuyant sur les dispositions concernant l'Article 70-4 de la FFF, mais en ignorant l'article 9 de la LFNA.**

Pour ces différents motifs,

La commission d'appel décide de réviser la décision prise par les Membres de la Commission Sportives – Litiges et Contentieux lors de sa réunion du 20 octobre 2022 et noté dans son procès-verbal N°10.

Deuxièmement :**Dispositions prises pour assurer la régularité du terrain (décisions sur le fond).**

Madame PONCELET Katia Présidente retrace l'historique en ce qui concerne le terrain.

La municipalité de Niort déclare l'avoir tracé le vendredi au cours de l'après-midi par un agent expérimenté. Le samedi après-midi le terrain a été vu par Monsieur PONCELET qui a estimé qu'il était à la limite du jouable. Le samedi il y a eu des trombes d'eau sur le secteur de Niort et plusieurs matchs ont été joué ce qui fait que le traçage avait bien été endommagé sans que personne ne s'en aperçoive avant l'arrivée des deux équipes.

Après avoir été désigné suite au tirage au sort, l'arbitre central Monsieur CLERIL Maxime du club de Périgné se rend sur le terrain pour juger de l'état et il en conclut que le terrain est praticable et il en informe les deux équipes.

Monsieur MARTIN Jean-Jacques qui était Délégué du match informe l'Arbitre et Monsieur CHATELIER Nicolas du club de Saint – Liguairé que le traçage du terrain ne permet pas d'envisager de jouer dans de telles conditions.

La Présidente insiste sur le fait que le traçage est effectué par les Agents de la Ville de Niort et que pour les contacter un dimanche c'est très compliqué et qui plus est ce Week-end la ville organisait la coulée verte et tous les agents étaient certainement bloqués pour l'organisation de cette journée.

Le Dirigeant de Saint – Liguairé reconnaît qu'il n'était pas envisageable de jouer dans de telles conditions.

Monsieur MARTIN insiste sur le fait qu'il n'y a pas eu de réserve de posée avant match mais juste une constatation bien avant le coup d'envoi de façon à prendre les dispositions nécessaires pour mettre le terrain en conformité pour permettre aux joueurs d'évoluer en toute sérénité.

Les représentants de Niort St Liguairé présents à l'audition admettent qu'aucun appel n'a été tenté pour prévenir l'astreinte de la ville de Niort pour qu'elle intervienne pour retracer le terrain

Les Membres de la Commission regrettent que toutes les mesures qui auraient dues être prises ne l'ai pas été et indique qu'il est nécessaire que le club recevant doive tout mettre en œuvre pour que le match puisse se dérouler.

En conclusion :

Considérant que le club de Saint – Liguairé n'a pas tout mis en œuvre pour mettre le terrain en conformité dans les délais impartis comme le demande l'article 18-A-1 de la LFNA.

Considérant qu'aucune réserve n'a été formulée avant match par le club de Périgné (article 23-E-2 de la LFNA) ce qui implique que les points de la victoire ne peuvent leur être attribués en application de l'article 187-1 de la FFF.

Considérant qu'un certain consensus est apparu en fin de réunion pour jouer le match et que sportivement il serait préférable que le gain du match se décide sur le terrain.

La commission décide :

De sanctionner le club de Niort St Liguairé d'une amende 100€ pour manquements à ces obligations en termes de mise en conformité de leur terrain pour que le match puisse avoir lieu.

De donner match à jouer à une date à définir par la commission sportive

Considérant que ce match puisse faire l'objet d'animosité il est demandé à la Commission Départementale d'Arbitrage de désigner 3 Arbitres.

Dossier transmis à la commission sportive pour définir une nouvelle date pour ce match

Nota :

Il serait souhaitable que :

- La LFNA précise aux clubs les dispositions appliquées aux Arbitres Bénévoles (Certificat Médical).
- Le club de Saint – Liguairé prenne toutes les dispositions pour informer leurs Dirigeants sur la conduite à tenir pour contacter les responsables de la ville de Niort en cas de nécessité.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans le respect des dispositions de l'Article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F., droit d'examen au tarif en vigueur de la Ligue.

Pierre LACROIX
Secrétaire de séance

Fabrice NOIRAUT
Président de la Commission d'Appel



COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion Commune du 09 Novembre 2022

Procès-Verbal n° 13

Président : Mr. BAUDOIN Gilles

Vice-président : Mr. ROUGER Alain

Secrétaire : Mr GODET Jean-Pierre

Membres : MM. GAUVIN Francis - PETIT Jean-Jacques - PRUNIER Jacky

Excusé : Mr. GODET Jean-Marie

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Les Frais de Procédure, soit la somme de 77.00 seront débités du compte du club appelant. Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 12 du 03 novembre 2022 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

WEEK-END DU 05/06 NOVEMBRE 2022

Match n° 25358835 Exireuil 1 – Echiré St Gelais 3 en Coupe Saboureau

Arbitre : Mr. BOUILLAUD Frédéric

Réserve du club d'Exireuil

Je soussigné, POUPART Julien, licence n° 1129336339, Capitaine du club d'Exireuil, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club d'Echiré St Gelais pour le motif suivant : des joueurs d'Echiré St Gelais sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Monsieur Alain ROUGER ne participe pas aux débats.

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :

Qu'aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre officielle d'une des équipes supérieures, ne figurait sur la feuille du match citée en référence, alors que celles-ci ne jouaient pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Match de référence pour l'équipe 1 : Echiré St Gelais (1) – Angoulême Leroy (1) en championnat Seniors Régional 2 poule A du 30/10/2022 à 15 h 00.

Match de référence pour l'équipe 2 : Gatine Sud Fc (1) – Echiré St Gelais (2) en championnat Départemental 2 poule Sud du 30/10/2022 à 15 h 00.

Par conséquent, déclare la Réserve non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Exireuil (1) – Echiré St Gelais (3) : 2 – 2 / Tirs au but 3 - 4

Les droits de confirmation, soit 39€, seront portés au débit du club de Exireuil.

L'équipe de Echiré St Gelais (3) reste qualifiée pour la suite de la compétition en Coupe Saboureau.

Match n° 24845827 St Jean Missé 3 – Assais 1 en D5 poule B

Arbitre : Mr. LE BOISSELIER Alescio

Réserve du club d'Assais

Je soussigné, SUBERTAT Kévin, licence n° 1102440804, Capitaine du club d'Assais, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de St Jean Missé pour le motif suivant : des joueurs de St Jean Missé sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs, constate :

Que les joueurs : NIVAUD Dorian licence n° 2546557955 – BABIN Valentin licence n° 1112455409 – GUILLOIS Thomas licence n° 2543105999 - DA SILVA Jonathan licence n° 1192424165 et LAMBERT Jason licence n° 2546641610 ont participé à la dernière rencontre officielle d'une des équipes supérieures de leur club alors que celles-ci ne jouaient pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Match de référence pour l'équipe 1 : Montravers Fc (1) – St Jean Missé (1) en Coupe des Deux-Sèvres du 06/11/2022.

Match de référence pour l'équipe 2 : St Jean Missé (2) - Mauzé Rigné (1) en championnat Départemental 4 poule B du 23/10/2022.

En application des R.G de la LFNA : Article 26 Paragraphe C/2 - Restrictions collectives : La Commission, déclare l'équipe de St Jean Missé (3) en infraction.

Par conséquent donne match perdu par pénalité à l'équipe de St Jean Missé (3) avec 0 but et le Retrait d'1 point pour en attribuer le gain à l'équipe de Assais (1) avec 3 buts et 3 points.

Les droits de confirmation, soit 39€, seront portés au débit du club de St Jean Missé.

FORFAIT GENERAL

Amende de 32 €

FC BOUTONNAIS en Futsal D1 ➤ **Forfait Général - Les adversaires hebdomadaires de cette équipe seront alors exempts.**

FORFAITS

Amende de 32 €

Match n° 25358742 Pamproux 1 – Mougou 1 en Coupe Deux-Sèvres ➤ **Pamproux forfait**

Match n° 25311891 Co Cerizay 1 – Payroux Charr.Maup. 1 en Coupe du Poitou Féminines A 8 Seniors poule B ➤ **Payroux Charr.Maup forfait**

Amende de 21 €

Match n° 25070830 Autize Orée 2 – Bessines Asptt 1 en U13-3ème Division poule E ➤ **Bessines Asptt 2^{ème} forfait**

FEUILLE DE MATCH EN RETARD

Match n° 24818131 Inter Bocage 4 – St Amand S/Sèvre 3 en D5 poule A

Problème de transmission, dans l'attente de la feuille de match papier à nous faire parvenir dans les meilleurs délais.

Amende de 25 €

Match n° 24807461 Chiché 1 – Voulmentin St Aubin 1 en D3 poule A – **Amende au club de Chiché**

DEMANDE AUTORISATION TOURNOI

Du club de Val de Boutonne ➤ samedi 22 avril 2023 – Catégories U10-U11 et U12-U13 – Stade de Brioux S/Boutonne

Tournoi autorisé sous réserve que tous les joueurs soient licenciés F.F.F. et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.

DECLARATION TOURNOI

Frais de déclaration Tournoi 24 €

Val de Boutonne ➤ samedi 22 avril 2023

DECLARATION MATCHS AMICAUX

Du club de Thouars ➤ Contre Saumur 1 et Saumur 2 en U11 le samedi 05 novembre 2022

Contre Migné Auxances et Cœur de Bocage 1 et 2 le samedi 05 novembre 2022

MODIFICATION

WEEK-END DU 12/13 NOVEMBRE 2022

Le match n° 24814460 Niort Clou Bouchet 1 – Chauray 4 en D3 poule C se déroulera le dimanche 13 novembre 2022 à 15 h 00 sur le stade de Cholette à Niort (Les clubs ont été avisés par la messagerie Zimbra)

COURRIER

Du club de Genneton ➤ Nous informant de leur souhait d'intégrer la 2^{ème} phase de D5 en lieu et place de la D4 poule B
Pris note – La Commission enregistre le Forfait en D4 du club de Genneton et inscrira l'équipe en 2^{ème} Phase de D5.

Le Secrétaire
Jean-Pierre GODET



Le Président
Gilles BAUDOUIN

COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion Commune du 17 Novembre 2022

Procès-Verbal n° 14

Président : Mr. BAUDOUIN Gilles

Vice-président : Mr. ROUGER Alain

Secrétaire : Mr GODET Jean-Pierre

Membres : MM. GAUVIN Francis – PRUNIER Jacky

Excusés : MM. GODET Jean-Marie - PETIT Jean-Jacques

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.
Les Frais de Procédure, soit la somme de 77.00 seront débités du compte du club appelant.
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 13 du 09 novembre 2022 est adopté à l'unanimité des Membres présents avec la modification suivante :

RECTIFICATIF : DOSSIER GENNETON

Pris connaissance du message de M. BECOT Valentin Membre du club :

Qui confirme l'arrêt de leur participation au championnat de D4 à l'issue des matches «aller».

Le Forfait Général sera effectif le 8 janvier 2023 à l'issue de la journée n°13.

Par la suite : L'équipe continuera la compétition en championnat de D5 second niveau.

WEEK-END DU 15/16 OCTOBRE 2022

Match n° 24815041 Niort St Liguair 3 – Périgné 1 en D3 poule D

Dossier transmis par la Commission d'Appel

La Commission d'Appel, dans sa réunion du 08 novembre 2022 pv n° 01, a donné match à jouer.

En conséquence, les Commission Sportive – Litiges et Contentieux reprogramme la rencontre au **dimanche 18 décembre 2022 à 13 h 15** sur le stade de St Liguair.

WEEK-END DU 12/13 NOVEMBRE 2022**Match n° 24819395 Bessines Asptt 3 – Plaine Gâtine 2 en D5 poule F**

Arbitre Bénévole : Mr. PAIN Sébastien

Réserve d'avant match du club de Bessines Asptt

Je soussigné, MACOIN Fabien, licence n° 2543916743, Capitaine du club de Bessines Asptt, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Plaine Gâtine pour le motif suivant : des joueurs du club de Plaine Gâtine sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.Après vérification des feuilles de matchs constate :

Que les joueurs : MOREAU Corentin licence n° 2546730481 – ROCHE Alexandre licence n° 1102442773 – JOURNAUD ANGEL licence n° 2546075908 et NEGOCE Jordan licence n° 2544562692 Ont participé à la dernière rencontre officielle d'une des équipes supérieures de leur club alors que celles-ci ne jouaient pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Match de référence pour l'équipe 1 : en Coupe des Deux-Sèvres : Chiché FC (1) – Plaine Gâtine FC (1) du 06/11/2022.

En application des R.G de la LFNA : Article 26 Paragraphe C/2 - Restrictions collectives : La Commission, déclare l'équipe de Plaine Gâtine FC (2) en infraction.

Par conséquent donne match perdu par pénalité à l'équipe de Plaine Gâtine FC (2) avec 0 but et le Retrait d'1 point pour en attribuer le gain à l'équipe de Bessines ASPTT (3) avec 3 buts et 3 points.

Les droits de confirmation, soit 39€, seront portés au débit du club de Plaine Gâtine FC.

FORFAITS**Amende de 32 €**

Match n° 24818172 Aubinrorthais 3 – Bressuire Clnc 2 en D5 poule A ➤ **Bressuire Clnc 1er forfait**

Match n° 24818171 Beaulieu Breuil 3 – St Amand S/Sèvre 3 en D5 poule A ➤ **St Amand S/Sèvre 3ème forfait**

Match n° 24818881 St Martin du Fouilloux 1 – St Aubin le Cloud 3 en D5 poule C ➤ **St Aubin le Cloud 1er forfait**

Match n° 24819394 Buslaurs Thireuil 3 – Autize FC 4 en D5 poule F ➤ **Buslaurs Thireuil 3ème forfait**

Match n° 24857287 RC Niortais (1) – Gati Foot (1) en Futsal seniors D1 ➤ **Gati Foot 1^{er} forfait**

Amende de 21 €

Match n° 25363839 Aailles. Vicq 1 – Autize Orée 1 en Féminines A8 U14/U17 poule A ➤ **Autize Orée 1^{er} forfait**

Match n° 25363866 Cenon S/Vienne 1 – Val de Boutonne 1 en Féminines A8 U14/U17 poule B ➤ **Val de Boutonne 1^{er} forfait**

Match n° 25067526 GJ La Crèche/Ste Néomaye 2 – FC Bressuire 3 en U15 A 7 ➤ **FC Bressuire 3^{ème} forfait**

FORFAITS GENERAUX

Le club de St Amand S/Sèvre est déclaré Forfait Général en D5 poule A

Le club de Buslaurs Thireuil est déclaré Forfait Général en D5 poule F

Le club de FC Bressuire est déclaré Forfait Général en U15 A 7

Les adversaires hebdomadaires de ces équipes seront exempts

FEUILLES DE MATCH EN RETARD

Match n° 24824381 Coulonges Thouarsais 2 – Mauzé Rigné 1en D4 poule B

Match n° 24825177 Gati Foot 4 – Beaulieu Breuil 4 en D5 poule D

Match n° 24819503 Mauzé S/Mignon 3 – Beauvoir S/Niort 3 en D5 poule G

Les clubs recevant ci-dessus sont priés de faire parvenir la feuille de match (pièce officielle) au secrétariat du District, dans les meilleurs délais.

Pour rappel celle-ci doit être transmise, dans les 24 heures qui suivent la rencontre sous peine d'une amende de 25 € (Article 25 des Règlements de la LFNA).

DEMANDE AUTORISATION TOURNOI

Du club de Lezay ➤ samedi 27 mai 2023 – Catégorie U11/U13 et dimanche 28 mai 2023 catégorie U15

Tournoi autorisé sous réserve que tous les joueurs soient licenciés F.F.F et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.

DECLARATION TOURNOI

Frais de déclaration Tournoi 24 €

Lezay : 27 et 28 mai 2023.

MODIFICATION

WEEK-END DU 17/18 DECEMBRE 2022

Le match n° 24819193 Vasléenne – Augé Azay le Brûlé en D5 poule E se déroulera le dimanche 18 décembre 2022 à 13 h 15 sur le stade de Vasles

INFORMATIONS CLUBS Rencontres des 17/18 décembre 2022

En raison de la **Finale de la Coupe du Monde le 18 décembre** à 16 h 00, le District des Deux-Sèvres fixe à **13 h 15** les rencontres qui se dérouleront ce dimanche 18 décembre.

CHAMPIONNAT DE D5 : La 1^{ère} phase se terminera le week-end des 17/18 Décembre 2022.

Les rencontres non jouées à cette date, ne seront pas prises en compte pour le classement final

COUPES DES DEUX-SEVRES ET SABOUREAU

La Commission entérine le tirage des Coupes Deux-Sèvres et Saboureau.
Rencontres qui se dérouleront les 26 et 27 novembre 2022 ou 08 janvier 2023

Une journée de championnat de D5 est programmée le week-end des 26/27 Novembre 2022

Afin de ne pas désorganiser les compétitions, les matchs de Coupe où figure une équipe de D5
Seront reportés aux 7/8 Janvier 2023

Le Secrétaire
Jean-Pierre GODET

Le Président
Gilles BAUDOUIN



COMMISSION DES JEUNES

Réunion du 06 novembre 2022

(Échanges de courriels)

Procès-Verbal n° 10

Coupes et Challenges – Foot à 11 -

COUPE DEPARTEMENTALE U17

1^{er} TOUR (SUITE) -SAMEDI 10 DECEMBRE-

9	ECHIRE ST GELAIS 2	(D1)	/	NIORT ST LIGUAIRE	(D1)
10	GJ ST VARAUDAISE	(D1)	/	GJ CŒUR DE BOCAGE	(D1)
11	SCAL MC	(D1)	/	PARTHENAY VIENNAIS	(D1)
12	PAYS THENEZEEN	(D1)	/	ENT. USPM STE EANNE	(D1)
13	ENT. FCPA –	(D1)	/	EXEMPT	
14	FC3C	(D1)	/	CHAMPDEPAMPLIE	(D1)
15	ENT.VAL DE BOUTONNE LEZAY 1	(D1)	/	EXEMPT	
16	GJ AFP	(AL)	/	EXEMPT	

Rappel ➤ Les équipes éliminées par celles accédant au championnat régional seront repêchées.

COUPE DEPARTEMENTALE U15 – 2^{ème} TOUR – 10 DECEMBRE 2022

BARRAGES - 4 RENCONTRES ET 12 EXEMPTS

21	V 3	GJ PAYS MAULEONNAIS (D2)	/	V19	AUTIZE OREE (D1)
22	V17	VENISE –VERTE (D2)	/	V13	BEAUVOIR (D1)
23	V14	MONCOUTANT (D1)	/	V20	BRESSUIRE 2 (D1)
24	V5	GJ AFP (D1)	/	V1	GJ SUD DEUX-SEVRES 3 (D1)
25	V6	ST VARAUDAISE (D2)	/	X	EXEMPT
26	V12	PAYS MAULEONNAIS 2 (D3)	/	X	EXEMPT
27	V11	GATIFOOT (D2)	/	X	EXEMPT
28	V15	HAUT VAL DE SEVRE (D2)	/	X	EXEMPT
29	V4	GJ CŒUR DE BOCAGE 1 (D2)	/	X	EXEMPT
30	V8	CŒUR DE BOCAGE 2 (D2)	/	X	EXEMPT
31	V2	N. ST LIGUAIRE (D2)	/	X	EXEMPT
32	V16	USPM SRTE EANNE (D2)	/	X	EXEMPT
33	V9	LE TALLUD SUD GATINE (D2)	/	X	EXEMPT
34	V10	VAL DE BOUTONNE LEZAY (D2)	/	X	EXEMPT
35	V8	PAYS ARGENTONNAIS (D1)	/	X	EXEMPT
36	V7	PARTHENAY VIENNAIS (D1)	/	X	EXEMPT

CHALLENGE DEPARTEMENTAL U15 -1^{er} TOUR- SAMEDI 10 DECEMBRE 2022-**BARRAGES – 6 Rencontres et 10 exempts -**

2	P7	CHAMPDEPAMPLIE (D2)	/	EXEMPT
3	P13	EVSABB NUEILLAUB GJ 1 (D1)	/	P20 GJ CERIZAY IB 2 (D1)
4	P4	CELLES VERRINES 2 (D1)	/	EXEMPT
5	P14	GJ CŒUR DE BOCAGE 3 (D3)	/	EXEMPT
6	P17	EVSABB NUEILL 2 (D3)	/	EXEMPT
7	P9	CHAURAY 2 (D1)	/	EXEMPT
9	P10	BEAUVOIR 2 (D3)	/	EXEMPT
10	P19	GJ LA CRECHE SNR (D1)	/	EXEMPT
11	P12	ECHIRE ST G-AV79 2 (D2)	/	P16 PAYS THENEZEEN (D2)
12	P11	ECHIRE ST GELAIS 1 (D1)	/	EXEMPT
13	P2	PEXINOISE (D3)	/	EXEMPT
15	P15	V.L. ENE 1 (D3)	/	EXEMPT
16	R	CHAURAY 3 (D2)	/	P18 FC3C (D1)

1^{er} TOUR (SUITE) -SAMEDI 14 JANVIER 2023-

1	R	CELLES VERRINES 3 (D3)	/	P3 VAL DE BOUTONNE 2 (D3)
8	R	V.L. ENE 2 (D3)	/	P5 PAYS ARGENTONNAIS 2 (D3)
14	P6	GJ AFP 2 (D3)	/	P8 AUTIZE OREE 2 (D3)

Tableaux des Coupes du foot à 11

Les tableaux vous ont été transmis par mail le mardi 8 novembre à 9 heures 13.

Coupe GAMBARDELLA – 4^{ème} tour -

Qualification du FC Bressuire pour le tour final de ligue.

Coupe REGIONALE U15 – 2^{ème} tour -

Qualification de NIORT CHAMOIS – NIORT ST FLORENT – CHAURAY - THOUARS et PAYS ARGENTONNAIS pour le 3^{ème} tour.

2^{ème} PHASE – Modifications de vos engagements -

Les modifications (rajout ou retrait d'équipe – changement de terrain...) sont à faire parvenir au district avant le 13 Décembre.

Dany BODIN
Président

Philippe PINTAULT
Réfèrent des coupes du foot à 11

Jean-Paul DENIAU
Secrétaire

COMMISSION DES JEUNES

Réunion du 17 novembre 2022

Procès-Verbal n° 11

RAPPEL IMPORTANT

ART 16 – Alinéa 4 des R.G. de la LFNA.

4/ Toutes les rencontres de la dernière journée d'une compétition donnée sont fixées le même jour dans un principe d'équité.

REPORTS

La date du 3 Décembre 2022 est réservée pour l'éventuel report d'une journée complète pour tous les championnats (Sauf U15 D3 la journée 8 étant programmée à cette date.

Après accord entre les clubs, la Commission pourra autoriser la tenue de rencontres à la date évoquée ci-dessus, **toutefois, les résultats ne seront pas pris en compte pour les classements.**



Le Secrétaire

Jean-Paul DENIAU

PLATEAUX DE NOEL



Naël 
des
Footeux

PLATEAU DE NOËL EN SALLE POUR LES U6-U7 ET U8-U9

Chaque participant est invité à apporter ce jour-là un produit d'hygiène (savon, gel douche, shampoing, dentifrice, etc.) et/ou un produit alimentaire non périssable qu'il remettra aux Restos du Cœur.



Cette collecte est ouverte à toute personne désirent faire un don cette journée.

Le District de Football et les Restos du Cœur vous remercient d'avance de votre participation.



NOS PARTENAIRES



Le bon sens a de l'avenir →

GRAPHIC *

CDOS DEUX-SÈVRES



Cholet - Angers



AVIS AUX CLUBS

UNI(E)S CONTRE LE CANCER LES 19 ET 20 NOVEMBRE 2022 !!

Fort de notre slogan "Ecouter, **Aider**, Innover, **Construire Ensemble**", les 19 et 20 novembre prochains, une récolte de fonds s'organisera sur l'ensemble du département.

Comment s'organiser ?

Chaque club mettra en place, s'il le souhaite, une collecte de fonds (à l'entrée, à la buvette ou autour du terrain).

Alors Bénévoles, Arbitres, joueurs, joueuses pourront participer en donnant ce qu'ils/elles souhaitent.

Et ensuite ?

Durant la semaine 47 (du 21 au 25 Novembre) chaque club enverra ses dons récoltés (et si possible une photo) par chèque à l'ordre du [District de Football des Deux-Sèvres](#), qui se chargera d'envoyer la somme globale récoltée à La Ligue contre le Cancer Comité 79.

En novembre, mobilisons-nous contre les cancers masculins

Challenge des Gentlemen

Comité départemental des Deux-Sèvres de la Ligue contre le cancer
40 avenue Charles de Gaulle 79000 NIORT - Tél : 05 49 06 96 60 - mail : cd79@ligue-cancer.net

UNI(E)S CONTRE LE CANCER
LES 19 ET 20 NOVEMBRE 2022

Fais un don par l'intermédiaire de ton club,
qui sera reversé à la Ligue contre le cancer.
Contribuons ensemble à la Lutte contre le cancer

COMMUNIQUE DE LA F.F.F. A L'ATTENTION DES CLUBS

A VOS COULEURS !!

Uber Eats, partenaire majeur de la FFF, lance une opération inédite à destination du football amateur pour permettre à 100 équipes de concevoir le maillot de leurs rêves retraçant l'identité et l'histoire de leur club. Découvrez les modalités du projet.

Afin de célébrer le football partout en France et ses 2,1 millions de licencié(e)s, Uber Eats, partenaire majeur des Équipes de France et du football amateur, initie un programme à destination des clubs amateurs qui consacrent chaque année près de 20% de leur budget au renouvellement des équipements. Baptisée « À nos couleurs », cette opération va offrir l'opportunité à 100 équipes – dont 50% de féminines et au moins 50% des U18 ou moins – provenant de 50 clubs différents minimum de concevoir un maillot unique représentant leur identité et leur histoire.

Uber Eats, n°1 de la livraison à domicile en France, a inauguré l'opération avec deux clubs : le Club Olympique de Cachan (COC, Ligue de Paris Île-de-France) et l'Union Sportive Laon (Ligue des Hauts-de-France). Accompagnés par le designer Bled FC, ils ont pu se lancer dans la création d'une tunique aux couleurs de leur club, reflétant l'image de leur ville et véhiculant les valeurs qui leur sont chères.

Un appel à candidatures est ouvert, **du mercredi 2 au mercredi 30 novembre prochains**, pour sélectionner les 48 autres clubs bénéficiaires de l'opération. Les inscriptions s'effectuent en ligne sur [la plateforme dédiée à l'opération](#).

Les clubs retenus seront dévoilés **en décembre 2022**. De janvier à avril 2023, chacun d'entre eux présentera sa structure, son histoire, son identité et ses envies lors d'un atelier d'échange avec le designer Bled FC. Le travail créatif ainsi que la personnalisation des maillots se feront en collaboration étroite avec les dirigeant(e)s et les licencié(e)s. Les créations seront dévoilées en mai 2023 à l'occasion d'un événement digne des plus grands clubs professionnels.



Tous les clubs qui auront candidaté pour prendre part à l'opération auront la possibilité de suivre un webinar portant sur le développement de la culture club afin de raconter leur propre histoire et fidéliser leurs licencié(e)s. Des outils éducatifs sont d'ailleurs à la disposition des clubs, dans le cadre du [Programme Éducatif Fédéral](#) pour vous accompagner notamment dans la conduite de vos projets associatifs.

INFOS DES CLUBS

VILLE DE **NA** NOUËL-LES-AUBIERS
20^{ème} TERRE DE JEUX 24
Dynamisme pour culture

EN PARTENARIAT AVEC

Évènement
FUTSAL
21h

Corentin Baron & SHOW FREESTYLE
vice champion de France

Ligue 1 VS Ligue 2

VENREDI 25 NOVEMBRE

3 €
-10 ans : GRATUIT

9h - 17 h : journée scolaire
18h - U15 du groupement jeunes EUSABB NOUËL-LES-AUBIERS
19h - seniors FCNA / Aubinrorthais

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

OUVERTURE DE LA BILLETTERIE À 18H
COMPLEXE SPORTIF DE LA RONDE
fcneillaubiers@gmail.com - 06 12 31 54 12

TOURNOI DE FOOT
US LEZAY 27 et 28 Mai 2023

35€ l'engagement, 60€ pour 2 équipes et 90 € pour 3 équipes

U11/U13
Samedi 27 Mai
- Nombres d'équipes limitées
- 8 joueurs + 2 remplaçants

U15
Dimanche 28 Mai
- Nombres d'équipes limitées
- 11 joueurs + 3 remplaçants

restoration sur place **LOTS POUR TOUTES LES ÉQUIPES...**

Inscriptions et informations auprès de :
JC Ardouin : 06.70.34.93.77 / jc_ardouin@yahoo.fr
Corentin Gaillard : 06.58.52.04.64 / gaillardcorentin11@gmail.com